

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez de télécharger le dossier d'inscription pour la sélection à l'entrée en formation Auxiliaire de Puériculture 2020 et nous vous en remercions.

Suite à la suppression du concours d'entrée par la DGOS (Direction générale de l'Offre de Soins) en octobre dernier, cette année la sélection pour entrer en formation en septembre prochain se fera donc uniquement sur l'étude de votre dossier, conformément à l'arrêté du 7 avril 2020.

La sélection sur dossier a pour objectifs d'apprécier :

- les connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal ;
- différentes aptitudes comme l'expression orale, l'élaboration d'un raisonnement logique ou encore la collaboration et le travail en équipe...
- les qualités humaines et capacités relationnelles, d'analyse et organisationnelle,
- mais également la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

La constitution de ce dossier doit se faire dans le respect des consignes données ci-après. Il est donc nécessaire de lire toutes les informations contenues dans ce document.

Tout candidat présentant un dossier INCOMPLET ou dont les pièces ne correspondent pas aux consignes indiquées ci-après ne sera sélectionné.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Selon l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié le 7 avril 2020, relatif à la formation auxiliaire de puériculture, pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation ; il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- Aucune condition de diplôme n'est requise.
  
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT, ou élève en classe de Terminale Professionnelle ASSP ou SAPAT, deux choix s'offrent à vous :

- 1/ Soit vous vous inscrivez pour suivre la formation auxiliaire de puériculture en **parcours complet**. La case « **Parcours complet** » sera cochée sur la fiche d'inscription que vous devez remplir. En cas de sélection de votre candidature, vous devrez obligatoirement suivre la formation en parcours complet, et renoncerez à tout allègement de formation.
- 2/ Soit vous vous inscrivez en formation auxiliaire de puériculture en **parcours allégé**. Vous bénéficierez alors d'une dispense de formation conformément à l'Arrêté du 21 Mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 Janvier 2006 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, à savoir:
  - Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » sont dispensées des modules de formation 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3 et 5 et effectuer 18 semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.
  - Les personnes titulaires du baccalauréat « services aux personnes et aux territoires » sont dispensées des modules de formation 4, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3, 5 et 6 et effectuer 20 semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.
 La case « **Parcours allégé** » sera alors cochée sur la fiche d'inscription.

### **CALENDRIER :**

Ouverture des inscriptions	14 avril 2020
Date limite de dépôt des dossiers de sélection	25 mai 2020 (cachet de la Poste faisant foi)
Résultats définitifs de la sélection	17 juin 2020 à 10 heures
Réunion de pré-rentree pour les candidats admis	Date à confirmer

## **Merci de joindre à la fiche de renseignements page 7 et 8 :**

**Pour TOUS les candidats :**

- Une lettre de motivation manuscrite, personnalisée** (c'est-à-dire dont le candidat en est l'auteur), datée et signée, maximum 2 pages (=1 recto-verso), sur papier blanc
- Un curriculum vitae à jour**, maximum 2 pages (=1 recto-verso)
- La photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité**
- Un document manuscrit de 2 pages maximum (= 1 recto-verso), sur papier blanc, relatant au choix : soit une situation personnelle ou professionnelle vécue** par le candidat et mettant en

valeur des activités ou des compétences en lien avec le métier d'auxiliaire de puériculture et avec son besoin de formation, soit **son projet professionnel** en lien avec les attendus de la formation.

Et éventuellement, **tout autre justificatif** valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, etc...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture

L'Attestation de suivi de préparation au concours d'entrée d'auxiliaire de puériculture 2019-2020, si vous en avez suivi une.

Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation

1 photo d'identité collée sur la fiche d'inscription

un chèque de 90 € pour les frais de sélection, libellé à l'ordre de IFAP TITUDE ; ou virement à effectuer si envoi du dossier par mail

Des pièces justificatives complémentaires pourraient vous être demandées ultérieurement.

<b>Puis, selon votre parcours, vous ajouterez les documents suivants :</b>
--

- **Pour les candidats détenteurs du baccalauréat depuis moins de 2 ans, y compris bac professionnel ASSP et SAPAT :**

Photocopies du diplôme du baccalauréat

Relevé des notes obtenues au baccalauréat

Photocopies des bulletins scolaires des classes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale

Photocopies de toutes les appréciations en stage ou « période de formation en milieu professionnel »

- **Pour les élèves en classe de Terminale (quelle que soit la filière) :**

Certificat de scolarité pour l'année 2019-2020

Photocopies des bulletins scolaires des classes de Seconde et de 1<sup>ère</sup>, et celui du 1<sup>er</sup> semestre ou des 2 premiers trimestres de Terminale

Photocopies des appréciations en « période de formation en milieu professionnel » ou stages des 3 années (compris celle de début de Terminale) pour le bac professionnel ASSP et SAPAT.  
Les lieux et dates de stage doivent être lisibles sur la photocopie.

- **Pour les candidats : ayant obtenu un baccalauréat depuis plus de 2 ans (y compris le bac professionnel ASSP ou SAPAT), et ceux sortis du système scolaire depuis plus de 2 ans et / ou en reconversion professionnelle :**

Photocopies du ou des diplôme(s) obtenus

Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et /ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

---

## **L'ADMISSION :**

### **Positionnement sur les listes :**

A l'issue de la sélection, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend **une liste principale** : 22 places pour les parcours complets et 8 places pour les candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT en cursus allégé, **et une liste complémentaire**.

Les résultats de la sélection sont affichés au siège de l'institut de formation et sont consultables sur le site internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit du résultat.

Le candidat admis dispose d'un délai de 7 jours pour confirmer son entrée en formation.

Si dans les **7 jours** suivant l'affichage un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire, n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

**Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.**

### **Report :**

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le Directeur de l'Institut de Formation :

- Soit, de droit, en cas de congé maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.
- Soit, de façon exceptionnelle, sur la base d'éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, **au plus tard trois mois** avant la date de cette rentrée.

Le report est valable **pour l'institut** dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

### **L'ADMISSION DEFINITIVE DANS UN INSTITUT EST SUBORDONNEE :**

1) A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession et établi **par un médecin agréé par l'ARS** (liste consultable sur notre site internet et mise à jour par l'ARS Auvergne –Rhône –Alpes).

2) A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du code de la santé publique.

3) A l'obtention du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT, pour les élèves de Terminale.

**L'accès en formation et l'entrée en stage en services hospitaliers et extrahospitaliers est impossible si le candidat n'a pas de couverture vaccinale, y compris la vaccination contre l'hépatite B.**

**Il est donc impératif de débiter dès votre admission, la vaccination contre l'hépatite B et de mettre à jour les vaccinations obligatoires.**

### **COUT et FINANCEMENT**

*Les frais d'inscription au concours pour **TOUS les candidats sont de 90 €.**  
La formation auxiliaire de puériculture est **payante.***

<b>Tarif individuel PARCOURS COMPLET</b>	<b>Tarif Formation Continue PARCOURS COMPLET</b>	<b>Baccalauréat SAPAT PARCOURS PARTIEL</b>	<b>Baccalauréat ASSP PARCOURS PARTIEL</b>
5000,00 €	7500,00 €	4 650,00 €	4 320,00 €

**ATTENTION : ce tarif pourra être réévalué en fonction de la ré-ingénierie de la formation...**

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Si vous êtes salarié, votre formation peut être prise en charge dans le cadre de la mobilisation de votre CPF (Compte personnel de Formation).

En cas de non prise en charge financière, il vous appartient de payer les frais de formation.

Après votre admission, vous bénéficierez d'un statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

Nous vous rappelons que seuls les dossiers **complets** seront traités, aucune relance ne sera effectuée en cas de pièces manquantes, et aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé.

**ATTENTION** : en cette période exceptionnelle de confinement lié à la crise sanitaire, deux possibilités s'offrent à vous **pour envoyer votre dossier d'inscription** :

- Soit par voie postale à l'adresse suivante : IFAP'TITUDE - 310 Rue de L'Ecoisais -69400 LIMAS  
A NOTER : nous vous remercions d'envoyer votre dossier d'inscription en lettre simple et **non** en lettre recommandée avec accusé de réception.
- Soit par mail à l'adresse suivante : [contact@ifaptitude.fr](mailto:contact@ifaptitude.fr)  
Vous procéderez alors au paiement des frais d'inscription en effectuant un virement sur le compte bancaire de l'institut, dont les coordonnées sont les suivantes :

<b>Domiciliation</b>			
BNPPARB VILLEFRANCH LIMA (02278)			
<b>Code Banque</b> 30004	<b>Code Guichet</b> 02278	<b>N° de compte</b> 00010147534	<b>Clé RIB</b> 03
<b>Numéro de compte bancaire international (IBAN) :</b> FR76 3000 4022 7800 0101 4753 403			
<b>BIC (Bank Identification Code) :</b> BNPAFRPPTAS SAS IFAP'TITUDE			

Si toutefois, la personne qui effectue le virement ne porte pas le même nom que le candidat, nous vous remercions de bien vouloir préciser le nom du candidat pour lequel celui-ci est effectué.

L'enregistrement et l'étude du dossier ne se feront que lorsque le virement pour les frais d'inscription aura été effectué.

De plus, lors de l'envoi de votre dossier par mail, nous vous demandons de bien vouloir préciser en objet : « dossier sélection Nom-Prénom du candidat » (exemple : dossier sélection MALARTRE Stéphanie).

L'équipe pédagogique et moi-même vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour répondre à vos questions : par mail : [contact@ifaptitude.fr](mailto:contact@ifaptitude.fr) ou par téléphone : 06 42 90 23 20.

S.MALARTRE- Directrice



institut de formation auxiliaires de puériculture

310 rue de l'Écossais  
69400 Limas  
Tél. 09 53 26 27 74  
06 42 90 23 20  
contact@ifaptitude.fr  
www.ifaptitude.fr

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## Rentrée septembre 2020

Photo d'identité  
Obligatoire  
A coller

### 1. ETAT CIVIL

NOM (de jeune fille) : .....

PRENOMS (tous ceux de l'état civil) : .....

NOM MARITAL.....

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_      Lieu de naissance :

Pays de naissance ..      Nationalité.....

ADRESSE habituelle : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

Téléphone fixe : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_      Téléphone portable : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Courriel:.....@.....

Situation familiale :  célibataire    marié(e)    concubin(e)    divorcé(e)    veuf

Enfants à charge :  non    oui / Age et date de naissance des enfants : .....

Déplacement pendant la formation :  véhicule personnel    Transports en commun    train    autre :

.....

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toute personne ou organisme participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la Loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos noms et prénoms pourront être diffusés sur Internet lors de la publication des résultats. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

## 2. SITUATION ACTUELLE : êtes-vous ? :

<input type="radio"/> Salarié :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, Nom et adresse de l'employeur :
<input type="radio"/> Demandeur d'emploi indemnisé :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	N° allocataire Pôle-Emploi :
<input type="radio"/> Demandeur d'emploi non indemnisé :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	N° allocataire Pôle-Emploi :
<input type="radio"/> Elève de Terminale* :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nom et adresse de l'établissement :
Précisez votre filière :		
<input type="radio"/> Etudiant* :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nom et adresse de l'établissement :
<b>* ATTENTION : si élève ou étudiant :</b> joindre obligatoirement un certificat de scolarité ou attestation de formation		

## 3. DIPLOMES :

Photocopies OBLIGATOIRES des DIPLOMES à joindre au dossier

## 4. CHOIX DU CURSUS (pour les élèves en Terminale ASSP ou SAPAT, ou les candidats titulaires d'un baccalauréat ASSP ou SAPAT, et ce quelle qu'en soit la date):

parcours allégé  parcours complet

## 5. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

Merci de joindre votre CV actualisé

## 6. FINANCEMENT ENVISAGE : merci de cocher la case retenue (cf notice de renseignements)

Financement personnel	<input type="radio"/>
C.P.F. (OPCO)	<input type="radio"/>
Conseil Régional	<input type="radio"/>
Employeur	<input type="radio"/>
Autres (à justifier)	<input type="radio"/>

## 7. SIGNATURE :

Je déclare avoir pris connaissance : de la liste des éléments nécessaires à la constitution du dossier de sélection ; du fait que tout dossier incomplet ou dont les pièces fournies ne correspondent pas aux consignes, ne sera pas sélectionné ; de l'obligation vaccinale contre l'hépatite B ; qu'aucun remboursement des frais de sélection ne sera possible quel que soit le motif invoqué.

Date et Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



